Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le 05/11/2025
ID : 034-200066348-20251023-1422025-BF

DU MINERVOIS AU CAROUX
HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, 23 Octobre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15 Octobre 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, dans la salle des fêtes de Saint-Etienne d'Albagnan.

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	31
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	37

Étaient présents : André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Jean-Pierre BARTHES ; Anne CABRIE ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoit MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Vincent NAUDIN ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Alain TAILHAN ; Didier VORDY

Ayant donné pouvoir : Jean ARACS à Bernard FONTES ; Jean-Yves DUFAUD à Béatrice FALCOU ; Michel LIGNON à Jean-Marc SALEINE ; Alain MOULY à Patrick CABROL ; Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Françoise PEREZ à Magali GUIRAUD

Étaient absents : Robert AZAIS ; Michel CARQUET ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Luc GUIRAUD ; Jean-Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Jacques PLANES ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ; Dominique VIDAL

A été élu secrétaire de séance : Sylvie MIQUEL

Délibération n° : **2025.10.23/142**
Objet : ***Décision modificative 2 – Budget Principal***

VU le code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU la délibération n° 2025.04.10/052 du 10 Avril 2025 adoptant le budget primitif principal pour l'exercice 2025 ;
VU la délibération n° 2025.07.10/109 adoptant la décision modificative n°1 de budget principal ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à de nouveaux ajustements de crédits sur le budget principal de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Adopte** la décision modificative n° 2 concernant le budget principal comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Op/chap	Comptes	Services	Objets	Montants
413	2158	SCE TECH	Equipement services techniques	4 000,00 €
437	2181	ADG	Divers	- 4 000,00 €
				- €
				- €
				- €
				- €
			TOTAL DEPENSES	- €

RECETTES

Op/Chap	Comptes	Services	Objets	Montants
				-
				-
			TOTAL RECETTES	-

- **Mandate** Monsieur le Président ou son représentant pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Sylvie MIQUEL

Le Président
Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr